

neur Franklin, second successeur de Belcher. Les Acadiens qui, depuis six ans, n'avaient pas su où reposer la tête, et qui soupiraient plus que jamais après la tranquillité, se seraient bientôt résignés à prendre ce parti : ils en donnèrent des preuves du moment qu'on leur en fit la proposition ; mais ce temps était encore éloigné.

La législation de la Nouvelle-Ecosse se montrait aussi intolérante que le gouverneur Belcher. Elle lui adressa une pétition dans laquelle elle lui demandait de bannir une seconde fois les Acadiens. Le motivé de cette requête est un chef-d'œuvre d'ineptie qui fait sourire de pitié quand il ne provoque pas l'indignation. Un des grands reproches qu'on y fait aux Acadiens est leur ingratitude, parce qu'ils ne goûtent pas la mansuétude et les douceurs du régime britannique (*The lenity... and the sweet of the English Government*) (1). On accuse l'insolence qu'ils ont de venir réclamer leurs terres. On leur reproche leur religion pour laquelle ils montrent la plus grande *bigoterie*, leurs principes politiques et leur attachement à la France qui leur ont été inculqués depuis longtemps par leurs prêtres, toutes choses qui les empêcheront de devenir jamais de vrais bons sujets.

Tous les anciens griefs formulés contre les Acadiens sont récapitulés dans cette requête ; mais, chose digne de remarque, il n'est allégué aucun acte de révolte ni de désordre commis par les Acadiens depuis la capitulation de Québec.

On avait espéré que l'Angleterre se hâterait d'ordonner le transport des Acadiens ; mais l'Angleterre n'était pas plus pressée de s'en embarasser que ne l'avaient été les colons américains lors de la première expulsion. La Nouvelle-Ecosse se trouvait ainsi chargée d'un fardeau qu'elle s'était mis elle-même sur les épaules et dont elle ne savait plus comment se défaire. Le trésor public se trouvait en outre obéré par les dépenses qu'entraînaient l'entretien et la nourriture de cette multitude de prisonniers dont le nombre était tel, seulement à Halifax, qu'il fallait tenir, à tour de rôle, le quart de la population de cette ville sous les armes pour les garder. Les citoyens, fatigués de cette servitude, demandaient à grands cris d'en être délivrés. On avait cherché à alléger le trésor public en mettant à gages chez les particuliers une partie des détenus ; un bon nombre d'autres étaient employés à l'ouverture des chemins et à la réparations des digues. Belcher ne pouvait s'empêcher de reconnaître la supériorité des Acadiens dans ce dernier genre d'ouvrage. Au cours d'une lettre qu'il écrivait au secrétaire d'Amherst, M. Forster, pour demander l'autorisation de les y forcer, il disait : " Il me paraît de la dernière importance que les colons soient assistés par les Acadiens pour réparer les digues, d'autant plus que la

(1) *Archives de la Nouvelle-Éc.* 116, p. 316, 317.